

Programme pour la Formation des Adultes

1. Définition

Le Programme pour la Formation des Adultes en Autriche est basé sur la coopération du Ministère Fédéral de l'Éducation et des 9 états régionaux autrichiens. Son but est d'encourager des adultes sans brevet n'ayant que peu de compétences de base de continuer leurs études dans le but d'obtenir le brevet de collège. Le ministère et les états régionaux financent le programme à parts égales.

L'approche innovante de ce programme est basée sur deux caractéristiques:

- premièrement l'introduction de normes de qualité pour tous les cours qui participent à ce programme mis en place dans tous les états régionaux autrichiens;
- deuxièmement l'accès gratuit aux cours pour les participants grâce au financement par le Ministère et les états régionaux autrichiens et – depuis 2015 – un cofinancement par le FSE (Fonds Social Européen).

2. Informations générales

Le Programme pour la Formation des Adultes a été créé car il y a un grand nombre de personnes en Autriche possédant de faibles compétences de base. Bien que le niveau de qualification ait augmenté au cours des dernières décennies, les résultats de PIAAC montrent que plus de 17% de la population autrichienne (presque un million de personnes) ont de faibles connaissances de base concernant la lecture et l'écriture. Des recherches complémentaires prouvent qu'il y a toujours presque 250.000 personnes qui ne maîtrisent pas suffisamment les compétences de base (écriture, lecture, calcul et l'utilisation des technologies d'information et de communication - TIC), ce qui constitue un handicap dans la recherche d'un emploi et renforce le risque d'être touché par l'exclusion sociale. Chaque année environ 3.700 jeunes Autrichiens et Autrichiennes n'obtiennent pas le brevet de collège car ils s'arrêtent avant la fin de leur scolarité obligatoire. Cette population contient des personnes qui parlent l'allemand comme première langue et des personnes qui le parlent comme deuxième langue.

3. Historique du projet

Le Programme pour la Formation des Adultes a été créé sur la base d'un programme gouvernemental (2008-2013) après presque trois ans de négociation et de conception. Les partenaires étaient des représentants du ministère et des neuf états régionaux mais aussi des experts dans le domaine de la formation des adultes. Les négociations ont abouti à un accord officiel entre le ministère et des états régionaux en ce qui concerne le financement ainsi qu'à la

creation d'un document décrivant les intentions du projet, les normes de qualité et de structure principale et les procédures lors à suivre.

L'accord définitif a été signé en 2011. La première période du programme s'étendait de janvier 2012 à décembre 2014. Les résultats apportés par le monitoring et l'évaluation du programme ont prouvé que les objectifs ont été atteints en ce qui concerne le nombre de participants (dans les cours), l'adaptation à leurs besoins et la satisfaction de tous les groupes concernés. C'est pour cette raison qu'une seconde période du programme a été lancée (2015 à 2017) et le programme a été intensifié avec le cofinancement par le FSE.

4. Programme

Le Programme pour la Formation des Adultes contient deux types de cours de formation: un premier qui permet aux participants d'améliorer leurs compétences de base et un second qui permet de passer un examen et d'obtenir le brevet de collège. Avoir au moins 15 ans est le seul critère pour suivre ces cours. Un des résultats les plus importants du Programme pour la Formation des Adultes dans ce contexte a été la mise en place de la première directive officielle concernant l'enseignement des compétences de base en Autriche.

5. Accréditation – directives de qualité

Les organismes de formation des adultes en Autriche qui veulent participer au Programme pour la Formation des Adultes doivent appliquer les critères suivants pour obtenir une accréditation:

- Premièrement ils doivent réunir certains critères.
- Deuxièmement ils doivent déposer un dossier répondant aux critères du programme.
- Troisièmement il est indispensable de prouver la qualification des formateurs / formatrices et des conseillers / conseillères en accord avec les directives du Programme pour la Formation des Adultes.

6. Gestion du programme

Le groupe d'accréditation (composé de six experts dans le domaine de la formation des adultes) supervise la qualité du programme par rapport aux normes de qualité exigées. En cas d'accréditation l'organisme de formation peut bénéficier d'une subvention financière. Les organismes de formation des adultes qui participent au programme doivent assurer le suivi (monitoring) et doivent participer à l'évaluation tout au long de leur projet. Le comité de monitoring supervise le respect de la procédure et analyse les résultats obtenus. Grâce à cette démarche nous pouvons mieux connaître les problèmes spécifiques et ainsi apporter des améliorations au programme. Le bureau du programme à Vienne sert de plate-forme de communication et s'occupe aussi de tous les partenaires. Un comité de pilotage (les représentants des états régionaux, du ministère et des partenaires sociaux) contrôle la mise en oeuvre de la stratégie, la conception et la réalisation du projet.